



Les congés payés



A l'heure où le patronat entend défaire un à un tous les acquis sociaux obtenus par la lutte, à l'heure où les médias relayent les discours patronaux et ultra-libéraux, notre syndicat propose, lui, d'aller dans le sens du progrès social !

C'est pourquoi, en cette période estivale, nous souhaitons évoquer un acquis qui semble évident aujourd'hui, mais qui a été obtenu difficilement : les CONGES PAYES.

Il est toujours bon de comprendre d'où on vient pour savoir où on va... En 2012, personne n'imaginerait que les congés payés puissent ne pas exister... et pourtant.... **il a fallu les grèves de mai-juin 1936 pour que le patronat et le gouvernement accordent, entre autres, les deux semaines de congés payés**, de peur de perdre bien plus... Mais que s'est-il passé ?

L'idée de vacances payées naquit dans les années 1920. En 1926, le congrès de la CGT revendique le droit à des congés payés.

Cette année là, l'idée d'être « payé à ne rien faire », comme le bonheur, devient « une idée neuve ». Droits nouveaux et mentalités nouvelles vont de pairs. Du Front Populaire à aujourd'hui, l'histoire des congés et des vacances est longue. Et elle n'est pas finie...

Le 3 mai 1936, le Front Populaire gagne les élections et provoque, par sa victoire, un élan de revendications chez les travailleurs. Mouvements de grèves et occupations pacifiques des usines entraînent plus de 2 millions de travailleurs dans une lutte pour de meilleures conditions de travail et l'ouverture de négociations avec le patronat.

La France est paralysée et, sous la pression du nouveau gouvernement, des discussions s'engagent.



Dans la nuit du 7 au 8 juin, à l'hôtel Matignon à Paris, sont officiellement signés les **accords dits de Matignon**, entre le Président du Conseil, Léon Blum, la Confédération Générale du Patronat Français et la CGT.

Ces accords prévoient la généralisation des conventions collectives, la création des Délégués du Personnel et une augmentation de 12 % des salaires.

Mais ce qui marque l'esprit des Français reste l'instauration de la semaine de 40 heures et l'octroi de congés payés qui permettront surtout aux Français de partir en vacances et ce dès l'été 1936.

Il faudra attendre la Libération pour que la revendication d'une semaine supplémentaire de congés payés figure parmi les préoccupations ouvrières. Ainsi, les congés payés n'ont cessé de s'allonger par l'action syndicale. De 15 jours de vacances aux frais de l'entreprise en 1936, nous sommes passés en mars 1956 à la 3^{ème} semaine, en mai 1969 à la 4^{ème} semaine pour arriver à la 5^{ème} semaine en 1982.



Le caractère collectif des droits des salariés est désormais enraciné. Par ailleurs, les salariés représentent un contre-pouvoir légal au sein même de l'entreprise, remettant en cause profondément le dogme libéral, qui donne tout le pouvoir au propriétaire.

Certains disent aujourd'hui qu'il faut arrêter de revendiquer de nouveaux acquis sociaux car la situation économique ne le permet plus. Pourtant, est-ce que la situation économique était plus florissante avant ? Et bien non ! En 1936, nous sommes en pleine crise économique après le crack boursier de 1929. Le taux de chômage dépasse les 12% et ne comptabilise que ceux qui touchent des « fonds municipaux ». Des millions de travailleurs en sont réduits à se nourrir grâce aux soupes populaires. La précarité est la norme... !

Et aujourd'hui ?

On assiste indéniablement à une régression sans précédent de nos acquis. Depuis 2008, certains Etats européens (Italie, Grèce, Portugal), n'hésitent pas, pour nous faire payer LEUR crise, à supprimer des jours de congés annuels ou des jours fériés.

L'offensive se situe très clairement dans le cadre de l'idéologie libérale qui a prévalu jusqu'en 1936. Notre protection sociale répond de plus en plus à une logique gestionnaire, qui n'a plus rien à voir avec son objectif initial : elle a été créée pour éradiquer l'exclusion et assurer à tous un salaire ; aujourd'hui le seul critère est l'équilibre du système. Quant aux droits des travailleurs dans l'entreprise, ils sont systématiquement remis en cause, dans le cadre du code du travail.

Aujourd'hui, plus qu'hier, nous devons nous organiser et nous mobiliser afin de défendre ce que nous avons obtenu par la lutte collective.

Une forte syndicalisation est le seul moyen de retrouver ce rapport de force favorable, qui a permis d'obtenir à l'époque, ces grandes avancées sociales.

Adhérer à la CGT, c'est faire le choix d'un syndicalisme de conquêtes sociales, exigeant et ambitieux !



Bulletin d'adhésion

*A retourner à : UD CGT Haute-Loire - Maison des Syndicats - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 04.71.05.51.21 – Mail : ud43@cgt.fr – Site : www.cgt43.fr*

NOM : Prénom :

Adresse :

..... Téléphone :

Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

.....

Je souhaite me syndiquer